

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2015

### Modalités de vote

#### Deux modes de vote pour les membres du CDE28 :

- Vote par correspondance (Ils doivent parvenir le 5 novembre dernier délai) :  
A cet effet chaque club a reçu une enveloppe préaffranchie au nom du CDE28, une petite enveloppe bleue et un ou plusieurs bulletins de vote avec mention du nombre de ses voix.  
S'il choisit ce mode de vote il coche les cases de son choix sur le ou les bulletins de vote, glisse le ou les bulletins de vote dans la petite enveloppe bleue et met l'enveloppe bleue dans l'enveloppe préaffranchie sur laquelle est fait mention de son n° FFE et du nombre de voix. Cette enveloppe sera ouverte par les scrutateurs après avoir mentionné la participation du club concerné au vote, ils mettront l'enveloppe bleue dans l'urne prévue à cet effet.
- Vote lors de l'Assemblée générale ordinaire :  
Il convient de procéder au vote sur place au CRJS de Chartres, avant de début de l'AGO, donc avant 18 heures
- Calcul des voix :  
Chaque club dispose d'une voix pour une tranche de 1 à 10 licences  
Exemple :
- Calcul des quorums :  
Quorum des clubs : 91 clubs dont 87 qui délivrent des licences.  
Sur 87 clubs le  $\frac{1}{4}$  nécessaire, soit 22 clubs qui votent  
Quorum des licences : sur 5621 licences, le  $\frac{1}{4}$  des licences nécessaires, soit 1405 licences représentées

#### Questions diverses :

Elles doivent parvenir au CDE28 10 jours avant l'AGO

Merci de votre compréhension